

## Etats financiers annuels de SICAV

### STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mourad FRADI.

#### BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Actions et droits rattachés		7 844 836	11 432 959
Obligations et valeurs assimilées		313 954	378 252
Titres OPCVM		257 054	284 657
	<b>3.1</b>	<b>8 415 844</b>	<b>12 095 868</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	993 317	499 801
Disponibilités	<b>3.3</b>	1 839 986	3 135 660
		<b>2 833 303</b>	<b>3 635 461</b>
<b><u>Créances d'exploitations</u></b>			
<b><u>Autres actifs</u></b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>11 249 147</b>	<b>15 731 329</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	40 811	63 404
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	5 048	7 756
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>45 859</b>	<b>71 160</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
Capital	<b>3.6</b>	11 072 781	15 555 105
<b>Sommes distribuables</b>		<b>130 507</b>	<b>105 064</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	
Sommes distribuables de l'exercice	<b>3.7</b>	130 506	105 064
<b>ACTIF NET</b>		<b>11 203 288</b>	<b>15 660 169</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>11 249 147</b>	<b>15 731 329</b>

## ETATS DE RESULTATS

COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>320 292</b>	<b>336 163</b>
Dividendes	4.1	304 021	310 927
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	16 271	25 236
Revenus des autres valeurs			
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.3	<b>65 485</b>	<b>95 050</b>
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>385 777</b>	<b>431 213</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.4	<b>&lt;191 892&gt;</b>	<b>&lt;259 703&gt;</b>
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>193 885</b>	<b>171 510</b>
Autres produits			
Autres charges	4.5	<b>&lt;39 001&gt;</b>	<b>&lt;44 158&gt;</b>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>154 884</b>	<b>127 352</b>
_ Régularisation du résultat d'exploitation		<b>&lt;24 378&gt;</b>	<b>&lt;22 288&gt;</b>
<b><i>Sommes distribuables de la période</i></b>		<b>130 506</b>	<b>105 064</b>
_ Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		24 378	22 288
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<b>&lt;1 215 996&gt;</b>	<b>&lt;97 535&gt;</b>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		70 331	799 500
Frais de négociation		<b>&lt;21 895&gt;</b>	<b>&lt;28 432&gt;</b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>&lt;1 012 676&gt;</b>	<b>800 885</b>

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013 & 31 DECEMBRE 2012**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		<b>&lt;1 012 676&gt;</b>	<b>800 885</b>
Résultat d'exploitation		154 884	127 352
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<1 215 996>	<97 535>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		70 331	799 500
Frais de négociation		<21 895>	<28 432>
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>		<b>&lt;97 183&gt;</b>	<b>&lt;42 341&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>		<b>&lt;3 347 022&gt;</b>	<b>&lt;1 115 947&gt;</b>
<b>Souscriptions</b>		<b>107 920</b>	<b>3 629 668</b>
Capital		56 484	3 372 404
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		51 162	253 322
Régularisation des sommes distribuables		274	3 942
<b>Rachats</b>		<b>&lt;3 454 942&gt;</b>	<b>&lt;4 745 615&gt;</b>
Capital		<3 536 367>	<4 434 523>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		110 187	<303 870>
Régularisation des sommes distribuables		<32 532>	<22 577>
Droit de sortie		3 770	15 354
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>		<b>&lt;4 456 881&gt;</b>	<b>&lt;357 403&gt;</b>
<b><u>Actif net</u></b>			
En début de période		15 660 169	16 017 572
En fin de période		11 203 288	15 660 169
<b><u>Nombre d'actions</u></b>			
En début de période		6 334	6 785
En fin de période		4 917	6 334
<b><u>Valeur liquidative</u></b>		<b>2 278,480</b>	<b>2 472,398</b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>		<b>&lt;7,17&gt;%</b>	<b>4,97%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

### **1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### **2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

---

## **2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

## **2.3. Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêt à la valeur de marché du 31 décembre 2013, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

## **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

---

## **2.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

## **2.7 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

## **3 – NOTES SUR LE BILAN**

### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit:

#### **A- Actions et droits rattachés admis à la cote**

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
AIR LIQUIDE	236	77 892	63 716	0,57%
AMEN BANK	8 000	244 749	245 824	2,19%
AMEN BANK NG 2013	1 096	33 522	32 453	0,29%
ARTES	1 024	8 197	6 603	0,06%
ASSAD	98 593	860 086	687 292	6,11%
ASTREE	1 218	29 022	62 800	0,56%
ATTIJARI BANK	3 300	55 315	53 618	0,48%
ATTIJARI LEASING	6 066	207 877	151 589	1,35%
BH	145	1 740	1 885	0,02%
BIAT	2 652	171 622	159 650	1,42%
CARTHAGE CEMENT	27 900	88 876	92 879	0,83%
CIL	5 250	87 351	73 028	0,65%
ELECTROSTAR	2 205	27 546	21 380	0,19%
ESSOUKNA	83 994	577 593	694 882	6,18%
EURO-CYCLES	8 011	84 626	73 797	0,66%
HANNIBAL LEASE	1 996	18 962	17 744	0,16%
I.C.F.	240	10 172	10 318	0,09%
I.C.F. NS 2012 1/4	1 240	40 866	47 442	0,42%
LAND'OR	15 818	127 446	116 610	1,04%
MAGASIN GENERAL	6 255	168 705	182 214	1,62%
NEW BODY LINE	11 738	94 158	79 912	0,71%
ONE TECH HOLDING	96 450	627 750	625 285	5,56%
POULINA G H	21 437	141 212	111 601	0,99%

S.N.M.V.T	9 800	283 389	230 075	2,05%
SAH TUNISIE	3 363	31 444	31 444	0,28%
SERVICOM	2 377	22 305	53 007	0,47%
SFBT	28 213	375 484	375 035	3,33%
SIMPAR	14 952	567 388	924 826	8,22%
SITS	60 975	212 998	146 706	1,30%
SOMOCER	11 378	35 594	31 164	0,28%
SOTEMAIL	118 470	296 175	296 175	2,63%
SOTRAPIL	22 945	313 642	212 700	1,89%
SOTUVER	60 695	368 529	400 830	3,56%
STAR	20	2 803	2 910	0,03%
SYPHAX AIRLINES	12 300	123 000	103 812	0,92%
TELNET HOLDING	34 600	266 175	198 362	1,76%
TPR	55 500	273 765	236 486	2,10%
TUNINVEST-SICAR	7 850	63 504	80 870	0,72%
TUNIS RE	50 701	544 076	460 973	4,10%
TUNISIE LEASING	13 650	344 500	286 650	2,55%
UBCI NG 2013	120	1 487	2 834	0,03%
UIB	11 660	191 985	157 455	1,40%

**Total actions et droits rattachés**

**8 103 528      7 844 836      69,77%**

**B- Titres OPCVM**

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCP SAFA	300	30 553	30 877	0,27%
FCP SMART EQUITY	155	186 934	226 177	2,01%

**Total Titres OPCVM**

**217 487      257 054      2,28%**

**C- Obligations et valeurs assimilées**

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	116 660	117 382	1,04%
STB 2008/2	2 000	153 675	160 183	1,42%
TL 2011/1 F	200	11 850	12 189	0,11%
TL 2011/2 F	400	24 000	24 200	0,22%

**Total Obligations et valeurs assimilées**

**306 186      313 954      2,79%**

**TOTAL**

**8 627 200      8 415 844      74,84%**

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	4 281 068
Titres OPCVM	227 880
	<u><b>4 508 948</b></u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	6 670 448	-	6 746 820	76 372
Titres OPCVM	238 227	-	232 443	< 5 784 >
Obligation	63 411	17 158	80 312	< 257 >
	<u><b>6 972 086</b></u>	<u><b>17 158</b></u>	<u><b>7 059 575</b></u>	<u><b>70 331</b></u>

### **3.2 Placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<b><u>Billets de trésorerie</u></b>				
SERVICOM au 14/02/2014	500 000	496 149	496 611	4.41%
ATTIJARI LEASING au 14/02/2014	500 000	496 258	496 706	4.42%
<b>Total billets de trésorerie</b>	<u><b>1 000 000</b></u>	<u><b>992 407</b></u>	<u><b>993 317</b></u>	<u><b>8,83%</b></u>

### **3.3 Disponibilités:**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	1 838 658	2 555 613
Ventes de titres à encaisser	173 664	342 058
Amen Bank Pasteur	144 104	270 936
Intérêt courus sur dépôt à vue	9 704	42 532
Retenue à la source opérée/dépôt à vue	< 1 940 >	< 8 506 >
Achats de titres à régler	< 324 204 >	< 66 973 >
<b>Total</b>	<u><b>1 839 986</b></u>	<u><b>3 135 660</b></u>



### 3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	39 110	60 788
Rémunération du dépositaire à payer	<u>1 701</u>	<u>2 616</u>
<b>Total</b>	<b><u>40 811</u></b>	<b><u>63 404</u></b>

### 3.5 Autres créditeurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	2 674	3 319
TCL à payer	1 135	2 596
Redevance CMF	959	1 413
Retenue à la source à payer	<u>280</u>	<u>428</u>
<b>Total</b>	<b><u>5 048</u></b>	<b><u>7 756</u></b>

### 3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>
<b>Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	
<b>En Nominal</b>	15 555 105
Nombre de titres	6 334
Nombre d'actionnaires	153
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant	56 484
Nombre de titres	23
Nombre d'actionnaires entrants	2
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant	3 536 367
Nombre de titres	1 440
Nombre d'actionnaires sortants	42

---

**Autres mouvements**

Frais de négociation	< 21 895 >
Différences d'estimation (+/-)	< 1 215 996 >
Plus ou moins-value réalisée	70 331
Droit de sortie	3 770
Régularisations des sommes non distribuables	161 349

**Capital au 31 décembre 2013**

Montant	11 072 781
Nombre de titres	4 917
Nombre d'actionnaires	113

Il ressort de l'analyse des capitaux propres du fonds que les sommes distribuables au 31 décembre 2013 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 130 507 DT.

**3.7 Sommes distribuables de l'exercice :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

<b><u>Désignations</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>	<b><u>31/12/2012</u></b>
Résultats d'exploitation	154 884	127 352
Régularisation du résultat d'exploitation	< 24 378 >	< 22 288 >
	<u>130 506</u>	<u>105 064</u>

#### 4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1 Dividende :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dividende ASSAD	40 546	19 798
Dividende SIMPAR	25 005	33 690
Dividende ESSOUKNA	24 710	17 668
Dividende TUNIS RE	21 783	14 749
Dividende SFBT	16 873	19 554
Dividende ATTIJARI BANK	14 191	2 862
Dividende TELNET HOLDING	13 285	10 754
Dividende ATTIJARI LEASING	12 480	12 600
Dividende TPR	12 199	8 160
Dividende SOTUVER	12 000	10 150
Dividende TUNISIE LEASING	11 342	10 824
Dividende SITS	10 976	7 690
Dividende SOTRAPIL	10 709	12 969
Dividende TUNIVEST SICAR	10 095	22 200
Dividende CIL	9 525	10 943
Dividende AMEN BANK	9 265	7 714
Dividende I.C.F	6 300	-
Dividende S.N.V.M.T	5 880	3 401
Dividende BT	4 550	10 476
Dividende MAXULA INVEST	4 442	284
Dividende NEW BODY LINE	3 685	-
Dividende BIAT	3 577	8 418
Dividende POULINA G H	3 231	3 859
Dividende ATTIJARI OBLIG SICAV	2 809	-
Dividende ARTES	2 500	5 869
Dividende G.I.F	1 830	9 079
Dividende ASTREE	1 583	1 960
Dividende AIR LIQUIDE	1 581	2 088
Dividende I.C.F. NS 2012	1 407	-
Dividende SOTETEL	1 170	2 130
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	976	6 454
Dividende SFBT NG	888	1 482
Dividende STAR	756	832
Dividende SOMOCER	474	1 000
Dividende ADWYA	450	-
Dividende HEXABYTE	317	355
Dividende UBCI	300	7 066
Dividende ALKIMIA	273	-
Dividende BH	58	2 352

---

Dividende ATL	-	11 400
Dividende BNA	-	5 808
Dividende ATB	-	2 122
Dividende LES CIMENTS DE BIZERTE	-	2 094
Dividende SOPAT	-	75
	<u>304 021</u>	<u>310 927</u>

#### **4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 16 271 DT correspond aux intérêts sur les obligations.

#### **4.3 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	22 154	58 235
Intérêts sur dépôt à vue	35 001	34 029
Intérêts sur certificats de dépôt	5 997	2 472
Autres revenus	<u>2 333</u>	<u>314</u>
<b>Total</b>	<b><u>65 485</u></b>	<b><u>95 050</u></b>

#### **4.4 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	183 944	248 998
Rémunération du dépositaire à payer	7 948	10 705
Commission de performance	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Total</b>	<b><u>191 892</u></b>	<b><u>259 703</u></b>

#### 4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	13 472	18 145
TCL	15 121	14 196
Honoraires du commissaire aux comptes	9 756	11 379
Autres frais	652	438
<b>Total</b>	<b>39 001</b>	<b>44 158</b>

### 5 – AUTRES INFORMATIONS

#### 5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	78,458	68,079	57,051
Charges de gestion des placements	< 39,026 >	< 41,001 >	< 32,007 >
<b>Revenus net des placements</b>	<b>39,432</b>	<b>27,078</b>	<b>25,044</b>
Autres produits	-	-	-
Autres charges	< 7,932 >	< 6,972 >	< 6,231 >
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>31,500</b>	<b>20,106</b>	<b>18,813</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	< 4,958 >	< 3,519 >	< 0,048 >
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>26,542</b>	<b>16,587</b>	<b>18,765</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	< 247,304 >	< 15,399 >	1,648
Frais de négociation	< 4,453 >	< 4,489 >	< 4,410 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14,304	126,224	22,677
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>&lt; 237,453 &gt;</b>	<b>106,336</b>	<b>19,915</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>&lt; 205,954 &gt;</b>	<b>126,442</b>	<b>38,728</b>
Droit de sortie	0,767	2,424	12,544
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>&lt; 236,687 &gt;</b>	<b>108,760</b>	<b>32,459</b>
Régularisation du résultat non distribuable	32,815	< 7,981 >	41,029
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>&lt; 203,872 &gt;</b>	<b>100,779</b>	<b>73,488</b>
Distribution de dividende	< 16,587 >	< 5,701 >	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>2 278,481</b>	<b>2 472,398</b>	<b>2 360,733</b>
 <b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges de gestion des placements / actif net	1,71%	1,66%	1,36%
Autres charges / actif net	0,35%	0,28%	0,26%
Résultat distribuable / actif net	1,38%	0,81%	0,80%

## **5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 25% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

---

## RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- L'audit des états financiers de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 11 249 147 DT, un actif net de 11 203 288 DT pour 4 917 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 2 278,480 DT.
- les autres obligations légales et réglementaires.

### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité du commissaire aux comptes*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Opinion*

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

---

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 17 avril 2014

**Le commissaire aux comptes :**

**Mourad FRADI**

---



## RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### 1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2013. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des obligations émises par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets au titre de 2013 et comptabilisés par la société s'élève à 2 770 DT.
- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2013 s'élève à 8 584 DT.
- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2013 s'élève à 8 263 DT.

### 2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2013, à 55 183 DT.
  - ✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2013, à 128 761 DT.
-

### **3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 avril 2014

**Le commissaire aux comptes :**

**Mourad FRADI**

---